



## APPEL À CANDIDATURE pour le Contrat local d'éducation artistique (CLEA)

En direction des artistes du spectacle vivant en vue d'une résidence-mission menée en faveur des habitants de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France / Service du Développement à l'Action Territoriale, le Conseil départemental de l'Essonne, l'Académie de Versailles représentée par la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale et le Rectorat (Délégation Académique à l'Action Culturelle), ont souhaité agir conjointement, en lien avec les structures du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (GPS), dans le cadre d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA).

### A. Profil recherché

Une résidence-mission à des fins éducatives et culturelles prend place dans le programme du Contrat Local d'Education Artistique « C.L.E.A. » de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Dans le cadre de ce présent appel à projet, il est recherché :

**Une compagnie ou un collectif attestant d'une pratique professionnelle confirmée, dont la démarche, la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création artistique du spectacle vivant, des arts plastiques ou des arts pluridisciplinaires.**

Dans la continuité du projet porté par la nouvelle direction du Théâtre de Corbeil-Essonnes, la compagnie ou le collectif recherchés sont invités à proposer un projet axé sur la relation au monde et l'ouverture à l'autre qui devra prendre en compte le territoire dans toute sa diversité.

### Thématique proposée : Mon territoire - Mon regard

Les candidats doivent justifier d'une pratique professionnelle confirmée et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Ils doivent être également en mesure de fédérer autour de leur présence et de leur œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

Ils doivent pouvoir proposer des modes d'interventions adaptés aux différents publics (enfance, jeunesse, adultes...), et pouvoir travailler de manière autonome.

**Cette présence viendra renforcer les démarches artistiques des compagnies en résidence présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.**

## **B. Le cadre de la résidence-mission**

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est issue de la fusion en 2016 des agglomérations d'Évry Centre Essonne (CAECE), de Seine Essonne (CASE), et de Sénart (Sénart), du Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart en Essonne (SAN 91) et de la commune de Grigny jusqu'alors intégrée à l'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE).

Grand Paris Sud est la deuxième communauté d'agglomération française en nombre d'habitants (357 664). Sur deux départements, l'Essonne et la Seine-et-Marne, la communauté d'agglomération regroupe 23 communes et 40 établissements d'enseignement supérieur dont 4 grandes écoles attirant plus de 20 000 étudiants.

L'indice de jeunesse de sa population est de 1,8 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus contre 1,3 pour l'Île-de-France.

### **Les objectifs de la résidence sont multiples :**

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender une forme de création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, d'équipements publics culturels éducatifs, d'établissements scolaires.
- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle du territoire.
- Permettre de s'approprier les ressources culturelles présentes ou proposées.
- Sensibiliser les jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques du spectacle vivant.
- Sensibiliser l'entourage familial des enfants et des jeunes aux ressources culturelles du territoire afin de réduire les inégalités en matière d'accès à l'offre artistique et culturelle du territoire.
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire.
- Réunir et fédérer les publics ciblés à travers un temps de restitution ou et d'échange (forme libre) en clôture de résidence.

### **C. Publics et structures visés**

- Élèves de la maternelle au lycée, voire l'université, d'un territoire donné.
- Public des centres de loisirs et des centres sociaux et plus généralement pour tous les jeunes et leur famille.
- Tout public éloigné de la culture pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.
- Établissements scolaires, centres de loisirs, structures culturelles et socioculturelles et structures du champ social, Sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

### **D. Caractéristiques de la résidence-mission :**

Une résidence-mission est programmée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants, adolescents et de jeunes âgés de 3 à 25 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

Elle repose sur une pleine disponibilité de la compagnie ou du collectif, durant quatre mois de manière continue ou étalée sur une plus longue période si cela est préféré par la compagnie ou le collectif retenu, ainsi que sur une diffusion du répertoire (œuvres déjà créées et disponibles), dans des lieux du territoire dédiés ou non au spectacle vivant, en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence.

Ainsi, la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour les artistes résidents, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'éducation artistique donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création qu'ils mettent en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées, souvent brèves, se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges, à la temporalité et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle d'un territoire, ces actions sont à considérer comme autant de « **gestes artistiques** », préparés en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles du territoire souhaitant s'y associer.

Ces actions se menant, en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e). Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraît approprié à l'artiste-résident(e) et à ses partenaires locaux.

Par ailleurs, le CLEA doit venir s'inscrire en complémentarité des autres projets d'éducation artistique et culturelle qui existent sur le territoire.

#### **Ce projet s'appuie sur trois axes clés :**

1. L'accès des publics aux œuvres, par la rencontre d'artistes, et aux ressources artistiques et culturelles présentes sur le territoire du CLEA (à la dimension du territoire de La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud).
2. La rencontre entre les œuvres, les artistes et les lieux culturels vise à permettre aux publics de devenir autonome dans leur pratique culturelle et artistique.
3. L'ancrage territorial du CLEA : ce dispositif doit s'articuler avec les projets et les démarches existants sur le territoire, qu'ils émanent d'institutions publiques ou privées.

#### **E. Déroulement :**

En dehors de la période de sélection des candidatures et de la 1<sup>ère</sup> présentation du projet sélectionné aux partenaires locaux, la période de résidence représente environ 14 à 16 semaines de travail et peut se dérouler, en fonction du calendrier prévisionnel **de la compagnie ou du collectif** sélectionnés, de septembre 2024 à juin 2025.

- **Une première phase** prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour, de multiples rencontres avec les divers professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignant, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture). Ces professionnels sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de la compagnie ou du collectif résident.

**Cette période se situe entre septembre et décembre 2024.**

Cette phase est également l'occasion de concevoir (voir de mettre déjà en place) le plan de diffusion de son œuvre et le plan de communication de la résidence à venir.

**Nota :** prévoir une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité des publics jeunes (enseignants, éducateurs, animateurs, etc.), aux artistes, aux professionnels de la culture (responsables de structures socioculturelles, équipes de programmation et d'animation, etc.), aux professionnels territoriaux concernés. Cette journée organisée en partenariat avec l'Education Nationale est animée par l'artiste ou le collectif et permettra aux intervenants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.

Cette journée de formation peut idéalement être organisée après les vacances de la Toussaint 2024.

- **Une seconde phase** au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et les différentes équipes professionnelles désireuses de s'impliquer définitivement dans toutes sortes d'actions à mener en direction des publics précisés. Ces actions ou « gestes artistiques » sont conçues, le plus souvent possible, de manière à concerner un nombre significatif de personnes.

Ces « gestes artistiques » sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à la compagnie ou collectif retenu et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les « gestes artistiques », spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés sont toujours conçus afin de faire percevoir la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces « gestes », grands ou petits, peuvent s'envisager aussi bien au sein des associations, des équipements publics, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou tout autre lieu paraissant approprié à la compagnie ou collectif et aux divers professionnels avec lesquels ils seront imaginés et conçus.

Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Pour ce faire, les modes et canaux traditionnels et non traditionnels de diffusion des œuvres, de mise à disposition de ressources, d'information et de communication, de transmission et d'appropriation sont mobilisés.

**Cette période se situe de janvier 2025 à juin 2025.**

En fonction de l'avancée de la résidence-mission et des disponibilités des artistes et partenaires, **un temps de restitution** de la résidence-mission pourra être organisé au théâtre de Corbeil-Essonnes ou dans un autre espace du territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, **avant la fin du mois de juin 2025**.

#### F. **Pilotage de la résidence-mission** :

La mise en place du Contrat Local d'Education artistique s'appuiera sur un **Comité de pilotage** et sur un **Comité de coordination**.

Le **Comité de pilotage** sera le garant du contrat de résidence (voir paragraphe G, « Le cadre juridique et les conditions financières ») et il aura pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif. Il définira les champs artistiques des résidences missions et leurs contenus.

Il est composé d'un ou deux représentants de la DRAC et de l'Education Nationale, du Département de l'Essonne, ainsi que des structures culturelles et sociales de la Communauté d'Agglomération GPS. Ces partenaires s'associent et se positionnent pour la bonne marche de la résidence-mission.

Le **Comité de coordination** : **le Théâtre de Corbeil-Essonnes a été désigné par ses partenaires pour être l'opérateur de cette résidence-mission**. Il veille à la meilleure organisation possible de la concertation entre les services, les structures culturelles d'accueil, les artistes, et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil des projets. Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire pour la bonne marche des projets.

Le Comité de coordination est composé de trois agents du Théâtre de Corbeil-Essonnes : Thibaud Vienne (Responsable des publics et de la communication), Mélissa Nauguet (chargée des publics et de la communication) et Vanina Sopsaisana (directrice).

#### **Le comité de coordination a pour missions :**

- L'accompagnement de la compagnie ou du collectif résident afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire ;
- La veille attentive quant aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;

- L'organisation (avec le concours des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires) de la diffusion des œuvres tout au long de la résidence et, si possible en amont voire à son issue ;
- La facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques ;
- La facilitation (avec le concours des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (1ère phase des résidences-mission) ;
- L'aide technique à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase des résidences-mission) ;
- La communication organisée en faveur de cette résidence, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- La gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget) en lien avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Le Théâtre de Corbeil-Essonnes vise à proposer un panorama de la diversité et de la richesse de la production artistique, grâce à une programmation pluridisciplinaire :

[www.theatre-corbeil-essonnes.fr](http://www.theatre-corbeil-essonnes.fr)

#### **G. Le cadre juridique et les conditions financières :**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la compagnie ou du collectif résident et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud / Théâtre de Corbeil-Essonnes, est signé avant le début de la résidence.

En ce qui concerne la rétribution du lauréat, la somme versée par l'Agglomération Grand Paris Sud, (après perception d'une subvention de la DRAC IDF de 15 000 € TTC), pour le temps total de la résidence s'élève à 24 000€ TTC. Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant, frais annexes) et tous les frais accessoires, pour la résidence-mission dans son intégralité, à savoir :

- ✓ Les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire ;
- ✓ Un temps de formation-rencontre ;
- ✓ Les réunions de coordination avec le comité de pilotage ;
- ✓ Les temps de pratique artistique ;
- ✓ La restitution en clôture de la résidence (sur la période de mai à juin 2025) ;
- ✓ Le cas échéant : la réalisation d'un support ou document sur la résidence ;
- ✓ L'achat - prise en charge des besoins matériels éventuels ;
- ✓ Les repas et les frais de déplacement sur le territoire ;
- ✓ Le cas échéant : la fourniture d'éléments documentaires complémentaires durant les résidences-mission ;
- ✓ La mise en œuvre de « gestes artistiques » à l'attention des publics ciblés.

#### **H. Procédure à suivre pour la candidature :**

##### **Quelques rappels ou précisions :**

- Peut faire acte de candidature tout(e) compagnie ou collectif d'artistes pouvant attester d'une pratique du spectacle vivant et d'une actualité professionnelle, français ou étranger « résident en France » et maîtrisant la langue française.
- Les candidats doivent être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.
- La compagnie ou le collectif doit être détenteur du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

##### **Les éléments à fournir sont :**

- Une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux, spécifiquement sur la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.
- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat).
- Une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.
- Un calendrier de disponibilité.
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission détaillant les différents postes (actions culturelles, ateliers artistiques, diffusion des œuvres, communication, restitution du travail...).

#### **Modalités et calendrier de sélection :**

Les candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection composé de représentants de la DRAC IDF, de l'Education Nationale, du Département de l'Essonne, ainsi que de représentants de structures culturelles et sociales de la Communauté d'Agglomération GPS et du théâtre de Corbeil-Essonnes :

- **27 mai 2024** : Date limite d'envoi du dossier à adresser par **voie électronique** à l'adresse suivante : [m.nauguet@grandparissud.fr](mailto:m.nauguet@grandparissud.fr)
- **5 juin 2024** : Résultats de la présélection.
- **14 juin 2024** : Audition des candidats présélectionnés.

Les résultats de la sélection seront communiqués rapidement après les présentations du 14 juin 2024.

**Pour plus d'informations**, merci de contacter :

Mélissa NAUGUET - Chargée des publics et de la communication / [m.nauguet@grandparissud.fr](mailto:m.nauguet@grandparissud.fr)